



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 21 MAI 2026

Nos Réf. : A-26-016174/JPF/MG

Vos Réf. : Votre correspondance du 7 mai 2026

Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales,

Vous avez bien voulu appeler mon attention, par une lettre ouverte, sur les conditions dans lesquelles les agents de l'inspection du travail ont été conduits à intervenir à l'occasion du 1^{er} mai, ainsi que sur les échanges intervenus lors du comité social d'administration ministériel du 4 mai dernier.

Je veux d'abord vous assurer que j'ai pleinement conscience de l'engagement des agents de l'inspection du travail, de la difficulté de leurs missions et de l'exigence particulière qui s'attache à l'exercice de leurs prérogatives. Dans un contexte où les conditions de travail, la prévention des risques psychosociaux et la qualité du dialogue professionnel appellent une vigilance constante, les préoccupations que vous exprimez méritent d'être entendues avec sérieux et considération.

Je suis également très attaché au respect des règles qui organisent le dialogue social au sein du ministère. Les instances représentatives du personnel ont leur place, leur méthode et leurs exigences propres. Elles constituent le cadre dans lequel les sujets intéressant les agents doivent pouvoir être examinés utilement, dans des conditions permettant un échange loyal, précis et respectueux des responsabilités de chacun. C'est dans cet esprit que les questions que vous soulevez doivent pouvoir être reprises, sans confusion entre les registres, et avec le souci de préserver la qualité du dialogue auquel je suis particulièrement attaché.

S'agissant de l'inspection du travail, je veux redire l'importance que j'accorde à son rôle, à la sécurité de ses agents et à l'exercice serein de leurs missions. Ces sujets font l'objet de toute mon attention. Les services compétents du ministère demeurent mobilisés pour suivre les situations qui relèvent de leur responsabilité, en particulier lorsqu'elles touchent au fonctionnement interne du ministère, à l'exercice des missions de contrôle et aux conditions dans lesquelles les agents peuvent les accomplir.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les représentants des organisations syndicales, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Pierre FARANDOU

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales
CGT TEPF, SYNTEF CFDT, SUD TAS, FO TEPF, FSU TEFE, UNSA ITEFA
Ministère du Travail et des Solidarités
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Le traitement des données est nécessaire à la gestion de la demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), l'intervenant peut exercer ses droits à l'adresse ddc-rmpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>